



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 28091

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'élaboration de la future Constitution européenne. Alors que certains voudraient inscrire dans ce texte la notion de christianisme, ce à quoi le Président de la République s'est fermement opposé, il semblerait plus approprié d'y rappeler le caractère indéfectible de la laïcité, seule garante du respect de toutes les religions, interdisant par là même, à chaque membre, d'en privilégier aucune. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière. - Question transmise à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le gouvernement français n'était aucunement demandeur d'une référence à l'héritage religieux dans le préambule de la future Constitution européenne. La proposition qui a été finalement acceptée par la Convention, faisant référence aux « héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe », mais sans détailler leurs différentes composantes, a pu être acceptée par tous parce qu'elle constituait un point d'équilibre entre les positions très diverses des partenaires au sein de l'Union sur ce sujet sensible. Dès lors, il ne paraît pas opportun au gouvernement français d'envisager une modification de ce préambule dans le cadre de la négociation qui s'est ouverte à la conférence intergouvernementale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28091

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8547

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 3995